

PFAS : Trois associations saisissent la justice contre les carences de l'État

Dossier de la rédaction de H2o
June 2026

Les associations Générations Futures, Notre affaire à tous et Bloom ainsi que six habitants de "hot spots" (points d'accumulation) de la pollution aux PFAS, ont annoncé ce 21 mai dans un communiqué avoir saisi le tribunal administratif de Paris afin "qu'il enjoigne à l'État de faire cesser le plus rapidement possible tous les rejets de PFAS dans l'environnement et qu'il mette dès aujourd'hui en place les dispositifs pollueur-payeur pour couvrir les coûts environnementaux et sanitaires titanesques de cette pollution". Elles mentionnent un rapport publié en octobre 2025 par le Haut-Commissariat au plan sur les politiques publiques de santé environnementale, qui souligne que 24 % des adolescents français présentent des concentrations en PFAS dans leur sérum sanguin dépassant les recommandations de l'EFSA (Agence européenne de sécurité alimentaire), contre 18 % en Allemagne ou 1 % en Espagne, par exemple. Elles estiment aussi que les actions engagées par l'État demeurent insuffisantes ; elles reprochent également au gouvernement de tarder à mettre en application la loi PFAS. Plus d'un an après la promulgation de ce texte, l'une de ses dispositions les plus attendues, une redevance visant les industriels dont les usines rejettent dans l'eau des "polluants persistants" n'a toujours pas été mise en place. Au printemps, le gouvernement a décidé de reporter de six mois supplémentaires la publication des décrets d'application de cette mesure, potentiellement génératrice de recettes fiscales pour la dépollution des eaux.

Générations Futures